

Le 28 novembre 2018

## Communiqué de presse

### **L'EuroAirport examine des mesures renforcées de protection contre le bruit**

**L'EuroAirport veut renforcer la protection contre les nuisances sonores après 23 heures pour répondre au besoin de repos nocturne des riverains de l'aéroport. L'EuroAirport a décidé d'agir de façon proactive afin que des mesures encore plus efficaces puissent être prises aussi vite que possible : il sollicite auprès du Ministère des transports français (Direction générale de l'aviation civile / DGAC) l'examen de mesures de nature à réduire les nuisances liées à l'exploitation de l'aéroport après 23 heures. Tous les partenaires importants de l'aéroport, en particulier les élus, les compagnies aériennes, les riverains et les associations de riverains, seront activement impliqués, conformément à la procédure d'approche équilibrée. Cette démarche souligne que le développement durable est au cœur de la stratégie de l'aéroport.**

L'EuroAirport est un acteur central de l'espace économique et résidentiel de la région des trois pays. Son infrastructure permet d'assurer des vols quotidiens vers tous les grands centres européens. L'aéroport sert de plaque tournante interrégionale pour les marchandises, les personnes et les activités industrielles, créant ainsi des milliers d'emplois.

En raison de l'augmentation croissante de la demande en liaisons aériennes, il y a déjà des goulets d'étranglement à l'EuroAirport, par exemple dans le terminal pour les passagers ou au niveau du nombre de postes de stationnement pour avions. Des solutions à long terme sont en cours d'étude ; des ajustements de capacité à court terme sont en cours de mise en œuvre.

En tant qu'entreprise responsable, l'EuroAirport s'engage à assurer le développement de l'aéroport dans une démarche de développement durable, en accordant une importance égale aux aspects économiques, sociaux et environnementaux. Le besoin de repos nocturne des riverains de l'aéroport est un aspect auquel l'EuroAirport accorde une importance particulière.

#### **Mesures de protection contre les nuisances sonores du plan d'action déjà en cours entre 23 et 24 heures**

Afin de répondre à ce besoin de repos et s'inscrivant dans le cadre du projet de Plan de Protection du Bruit dans l'Environnement (PPBE) 2018-2022 en cours de consultation publique, l'EuroAirport a défini au printemps 2 objectifs à l'horizon fin 2019 pour réduire le nombre de mouvements d'avions dans la tranche horaire entre 23 et 24 heures. Le premier objectif est de réduire de moitié le nombre de décollages vers le sud ; le deuxième objectif est de stabiliser les mouvements aériens. La réalisation de ces objectifs s'inscrit dans le cadre d'une approche partenariale avec les compagnies aériennes de l'EuroAirport.

Une première évaluation montre qu'au moins l'un des deux objectifs fixés sera très difficile à atteindre, notamment à cause de facteurs externes à l'aéroport et provoquant des retards dans la rotation des appareils, entraînant une augmentation des vols entre 23 heures et 24 heures. Aussi, l'aéroport doit-il envisager dès maintenant l'examen de mesures supplémentaires de réduction de bruit.

### **L'EuroAirport veut renforcer de manière proactive la protection contre le bruit après 23 heures**

Afin de viser cet objectif, l'EuroAirport sollicite auprès du Ministère français des transports (Direction générale de l'aviation civile / DGAC) le lancement des études nécessaires. Les mesures envisagées vont de l'amélioration des performances acoustiques des avions jusqu'à des changements de modalités de programmation des vols après 23 heures.

Ces mesures supplémentaires seront examinées dans le cadre d'une approche équilibrée („Balanced Approach“), définie par le règlement européen 598/2014 et applicable pour tous les aéroports de l'Union Européenne. Les mesures supplémentaires seront évaluées par rapport à leur impact environnemental, leurs conséquences économiques et leurs effets sur le trafic aérien. Une consultation publique sera organisée et une information sera faite auprès de la Commission européenne. La décision finale revient ensuite au Ministère français des transports.

En attendant la mise en œuvre éventuelle de mesures supplémentaires, l'aéroport continue à concentrer tous ses efforts sur les objectifs dont il a la responsabilité dans le cadre du PPBE 2018-22, et en particulier la réduction de moitié des décollages vers le sud et la stabilisation les mouvements aériens jusqu'à fin 2019 dans le cadre de l'approche partenariale avec les compagnies aériennes de l'EuroAirport.

Contact :

Vivienne Gaskell

Chef du service Communication

Tél.: +33-(0)3 89 90 75 09 (F) / +41-(0)61/325 75 09 (CH)

Fax: +33-(0)3 89 90 40 69 (F) / +41-(0)61/325 40 69 (CH)

E-mail: [vgaskell@euroairport.com](mailto:vgaskell@euroairport.com)

Pour plus d'informations sur l'EuroAirport : [www.euroairport.com](http://www.euroairport.com)